

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 FEVRIER 2023**

### **Commune de Champignol-lez-Mondeville**

Le **16 février 2023**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, à la mairie, à 18 heures, sous la présidence du Maire, Fabrice **ANTOINE**.

**Présents** : Fabrice **ANTOINE**, Maire, Jean-Christophe **JEANDON** (arrivé à 18 h 20), Maria **PERTEGA**, Pascal **FRICOT**, Bernard **DUMONT**, Alexandre **ANTOINE**, Florian **PIELTIN**, Sylvie **BERGERE**, Sandrine **DORÉ**, Sébastien **HARTZ**, Christophe **PRIOUX**.

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente, le Maire est passé à l'ordre du jour, le conseil municipal désigne Christophe **PRIOUX** comme secrétaire de séance.

#### **FORET COMMUNALE : EXPLOITATION EN REGIE ET PROGRAMME D' ACTIONS 2023**

Présentation et acceptation de l'estimation de l'exploitation en régie des parcelles 13, 6 et 4 avec un solde positif de 25 667.50 €.

Proposition d'exploitation par des affouagistes des houpriers de la parcelle 13 à raison de 10 € le m<sup>3</sup>.

Présentation du programme d'actions 2023 pour la maintenance des cloisonnements parcelles 2.1, 61.1, 61.2, 69.1, 74.1, le rognage de souches parcelle 72.1 et l'arasement d'accotements parcelle 71.1 pour un montant HT de 11 271.30 €. Le toilettage après exploitation, le broyage de la végétation sous semenciers, la taille formation sur plants de 3 m et le dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue sont estimés à 21 591.65 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces travaux à l'exception des travaux d'arasement d'accotements sur la parcelle 71.1.

Arrivée de Jean-Christophe JEANDON

#### **MISE EN COMPATIBILITE DE LA CARTE COMMUNALE AVEC LE SCOT**

Notre potentiel foncier constructible est actuellement de 6 ha, le potentiel défini au SCOT pour la CCRB permet de prétendre, au regard de son poids démographique, à un potentiel moyen de 2.8 ha. Nous devons procéder à la révision de notre carte communale afin de la mettre en compatibilité avec le SCOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge un bureau d'études spécialisé en urbanisme pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration de la carte commune.

#### **ITINERAIRE DE RANDONNEE EN FORET**

M. GALLOPIN, mandaté pour établir des circuits de randonnées VTT inscrits à la Fédération Française de Randonnées pédestres, VTT et équestre, propose un itinéraire de 13 kms à VTT. Le parcours partirait de la place de la Mairie pour se diriger rue de Mondeville, rue de Champagne, chemin rural dit des Perrières puis traverser la RD 12 pour arriver sur le chemin rural derrière la chapelle puis redescendre sur le chemin rural dit de Champignol à Arconville, retraverser la RD 12 prendre le chemin rural dit « du Val Brulé », le bois des Gravilliers en forêt domaniale, traversant la forêt communale pour arriver sur le chemin rural dit « de Cunfin » puis la rue de Villars-en-Azois, la Grande rue pour arriver sur la place de la Mairie. Ce parcours sera balisé par la fédération nationale de VTT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention tripartite entre la commune, l'ONF et M. GALLOPIN pour valider l'itinéraire de randonnées VTT.

## **PRET D'UNE STATUE**

L'association ARTHO sollicite le prêt de la statue de Notre-Dame des Victoires pour une exposition à Troyes du 15 juin au 15 septembre.

Le conseil municipal accepte le prêt de la statue

## **ASSUJETISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION**

Le Maire informe qu'il peut être permis d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Vu les chiffres du recensement qui vient de se terminer il en ressort une population de 259 habitants, 37 logements vacants et 30 résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions (Maria PERTEGA et Sylvie BERGERE), décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

## **REPLACEMENT DES LAMPES SODIUM PAR DES LED : DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS VERT**

Dans le cadre de France Nature Verte, Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, une subvention appelée Fonds vert est mise en place afin d'aider les collectivités territoriales à accélérer leur transition écologique.

Le conseil municipal décide de demander une aide au titre du Fonds Vert pour le remplacement des lampes sodium de l'éclairage public par des LED.

## **RESTAURATION DE LA TOUR SEIGNEURIALE**

La préfecture nous informe que suite à un manque de crédits nous ne pouvons pas avoir de subvention de la DRAC cette année mais nous pourrions demander une subvention DETR au taux de 40 %.

Par conséquent, le conseil municipal sollicite une subvention DETR au taux le plus élevé et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil municipal prend acte :

- D'une fiche action pour l'amélioration du point de vue (bancs, table d'orientation, ...)
- Des vacances des sapeurs-pompiers pour l'année 2022,
- De l'appel à solidarité de l'AMF10 suite aux séismes de la Turquie et de la Syrie,
- De l'installation le 3 mai d'un food truck « Captain Caverne » qui proposera des américains le mercredi soir,
- De la réfection de la porte du cimetière,
- De l'absence des décorations de Noël due au mauvais état des illuminations,
- Des devis de pompe 60 m<sup>3</sup>/h pour les pompiers. Demander confirmation au colonel pour validation du matériel,

La séance est levée à 20 h 55.

Le Maire  
Fabrice ANTOINE

Le secrétaire  
Christophe PRIOUX